

Appel à propositions 2015 : Expérimentation relative au financement des actions d'évaluation du Socle de connaissances et compétences professionnelles commandité par le COPANEF au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)

CONTEXTE ET ENJEUX

Le COPANEF a lancé le 22 avril 2015 un appel à propositions s'appuyant sur un cahier des charges visant à l'habilitation d'organismes évaluateurs et formateurs sur la certification « socle » qu'il a inscrit à l'inventaire suite au décret du 12 février 2015.

Le bureau du COPANEF du 9 juin a, dans ce contexte, demandé au FPSPP de lancer des appels d'offre pour assurer un appel à propositions visant à permettre le financement d'actions d'évaluation du Socle des connaissances et de compétences professionnelles

Suite à une délibération du Copanef en date du 21 juillet, le FPSPP lance une expérimentation relative au dispositif d'évaluation des compétences du 1er novembre 2015 au 30 juin 2016 avec l'appui des 6 organismes habilités nationalement et, au fur et à mesure des habilitations prononcées par les CPNE. Les CPNE volontaires expérimenteront le dispositif auprès des salariés de leur branche professionnel.

Cette expérimentation s'inscrit dans la Convention-cadre entre le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels et l'État 2015-2017 et son annexe financière prévisionnelle pour 2015.

Il est une des réponses à l'article 3.4 visant à « *financer d'autres actions de formation professionnelle concourant à la qualification et à la requalification des salariés et demandeurs d'emploi* ».

La maquette financière définie pour cette expérimentation est de 10 M€ (dix millions d'euros) pour financer l'évaluation de l'ensemble des publics.

Le présent avenant porte sur le calendrier de sélection des opérations, toutes les autres dispositions de l'appel à projets restant inchangées.

Calendrier de sélection des opérations

Les OPCA souhaitant bénéficier d'un soutien financier du FPSPP sont tenus de déposer une demande de financement auprès du FPSPP, prenant la forme d'une lettre paritaire décrivant les modalités techniques mises en place dans le cadre de l'expérimentation et le soutien financier attendu avant le **22 janvier 2016**.

Modalité de dépôt des demandes :

-1 exemplaire original (daté, signé par la présidence paritaire, revêtu du cachet de l'organisme) :

Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels – FPSPP

A l'attention du Directeur Général du FPSPP

11 rue Scribe - 75009 Paris

-1 envoi électronique à l'adresse suivante : projets.FPSPP@fpspp.org